

Index EGAPRO : Egalité Professionnelle Femmes-Hommes

Dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'égalité entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'un plan d'action global par le gouvernement.

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés devront calculer l'index de l'égalité femmes – hommes et rendre public le score obtenu.

Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de quatre grands critères qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

DL Négoce publie au titre de l'année 2020, le résultat du calcul des 4 critères :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	10,7	25	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,0	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			65		85
INDEX (sur 100 points)			76		100

L'index égalité professionnelle femmes – hommes DL Négoce est de 76 points.

(publié en février 2021)